



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mai 2014

Le trente mai deux mil quatorze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Étaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS, PEAN et POLHER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, MARGNAC et SALEFRANQUE.

Absents excusés : Mme BERT et M. DUCOS-DUCQ.

30-05-2014-17

Secrétaire de séance élue : Mme LOQUET.

OBJET : CESSIION DUCOS-DUCQ - COMMUNE.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la précédente délibération du 27 juin 2012 acceptant la cession pour l'euro symbolique de la parcelle cadastrée BB 95, d'une superficie de 408m², appartenant à la succession de M. Gérard DUCOS-DUCQ.

Il explique que le cabinet de Maître BILLERACH et CAMET-LASSALLE, notaires à Orthez, en charge du dossier, informe la commune de frais notariaux liés à la rédaction d'attestations notariées supplémentaires. A ce titre, le cabinet notarial évoque une somme complémentaire de 750.00 euros.

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

Considérant la nécessité pour la commune de régulariser cette cession qui concerne une voie désormais ouverte au public,

Considérant le faible coût occasionné par les frais notariaux complémentaires,

CONFIRME son acceptation de la cession par la succession DUCOS-DUCQ de la parcelle cadastrée BB 95 de même que les dispositions de la précédente délibération du 27 juin 2012.

DECIDE de prendre en charge financièrement le surcoût lié aux attestations notariées complémentaires pour le montant indiqué de 750.00 €.

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire, notamment l'acte authentique correspondant.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVÉ